





N° 38 Mai 2024

Info rapide

En 2023, hausse de 13 % des infractions anti-LGBT+ enregistrées par les services de sécurité

En 2023, les services de police et de gendarmerie nationales ont enregistré 4 560 infractions anti-LGBT+ sur l'ensemble du territoire français : 2 870 crimes ou délits et 1 690 contraventions.

Dans un contexte de libération de la parole et d'amélioration des conditions d'accueil des victimes d'infractions anti-LGBT+ par les services de police et de gendarmerie, ces infractions enregistrées augmentent en 2023 (+13 %), après une hausse plus modérée en 2022 (+3 %). Depuis 2016, ces actes ont fortement progressé: +13 % en moyenne par an pour les crimes et délits et + 10 % en moyenne par an pour les contraventions.

Un tiers de ces infractions anti-LGBT+ enregistrées sont des injures ou diffamations (34 %). Les atteintes aux personnes et les menaces représentent respectivement près de 20 % des infractions enregistrées. Celles-ci sont davantage commises dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants et notamment à Paris.

Plus de 70 % des victimes de crimes ou délits anti-LGBT+ enregistrés sont des hommes et 49 % ont moins de 30 ans, dont 7 % ont moins de 15 ans. Par ailleurs, les mis en cause pour crimes ou délits anti-LGBT+ sont principalement des hommes (80 %) et près de la moitié (49 %) ont moins de 30 ans.

n 2023, 2 870¹ crimes ou délits anti-LGBT+² et 1 690 contraventions sont enregistrés par les services de police et de gendarmerie sur l'ensemble du territoire français, soit 4 560 infractions au total (figure 1). Ce sont des infractions relevées par les services de sécurité à la suite d'une plainte déposée par les victimes, d'un signalement, d'un témoignage, d'un flagrant délit, d'une dénonciation, ou à l'initiative des services de sécurité elles-mêmes (encadré 1).

En mai 2023, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer a mis en place de nouvelles directives afin de mieux lutter contre les LGBTphobies favorisant ainsi les formations des agents aux discriminations LGBT+, mais aussi l'accompagnement des victimes, notamment dans la meilleure prise en compte de la qualification juridique des actes subis (Circulaire du 16 mai 2023, MIOM).

Ces orientations sont déclinées dans les territoires avec un effort renforcé dans 30 agglomérations de France.

Selon l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (SSMSI, 2022) [encadré 2], les personnes appartenant à une minorité sexuelle (homosexuelles, bisexuelles ou autres) sont plus souvent victimes en 2021³ d'atteintes aux personnes (selon le type d'atteintes) que celles se déclarant hétérosexuelles. Une part importante de ces atteintes sont toutefois encore inconnues des services de police et de gendarmerie. Le dépôt de plainte est une démarche encore très peu effectuée par les victimes : environ 20 % des victimes de menaces ou violences anti-LGBT+ et seulement 5 % des victimes d'injures anti-LGBT+ déclarent avoir porté plainte en moyenne sur la période 2012-2018, selon l'enquête Cadre de vie et sécurité (SSMSI, 2022)⁴.

^{1.} Arrondi à la dizaine.

^{2.} Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers, intersexes et autres personnes se reconnaissant dans d'autres orientations sexuelles ou identités de genre.

^{3.} Dernière année disponible

^{4.} Selon cette même enquête on comptabilise chaque année 7 000 victimes de violence à caractère « anti-LGBT+ » parmi les personnes âgées de 14 ans ou plus. Les menaces et les injures anti-LGBT+ ont concerné en moyenne chaque année respectivement 25 000 et 160 000 personnes.

Figure 1 – Nombre d'infractions anti-LGBT+ enregistrées par les services de police et gendarmerie nationales (évolution en %)

	2023	2022	2021	2020	Évolution 2022-2023	Évolution 2021-2022
Crimes ou délits anti-LGBT+	2 870	2 420	2 140	1 680	+ 19 %	+ 13 %
Contraventions anti-LGBT+	1 690	1 620	1 780	1 580	+ 4 %	-9%
Ensemble des infractions anti-LGBT+	4 560	4 040	3 920	3 260	+ 13 %	+ 3 %

Note: Le nombre d'infractions a été arrondi à la dizaine.

Lecture : 4 560 infractions anti-LGBT+ sont ainsi enregistrées en 2023. En 2023, le nombre de crimes ou délits anti-LGBT+ a augmenté de 19 % et le nombre de contraventions de 4 %.

Champ: France.

Source: SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie de 2021 à 2023.

Encadré 1 - Sources et méthodes

Données sur la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie nationales

Dans le cadre de leur activité judiciaire, les services de police et de gendarmerie nationales sont amenés à rédiger des procédures relatives à des crimes, délits ou contraventions, avant de les transmettre à l'autorité judiciaire qui est susceptible de les requalifier par la suite. Ces crimes, délits ou contraventions ont pu être constatés suite à une plainte déposée par une victime, à un signalement, un témoignage, un flagrant délit, une dénonciation, etc., mais aussi sur l'initiative des forces de sécurité.

Cette étude exploite principalement ces données enregistrées par la police et la gendarmerie nationales notamment les bases statistiques infractions, victimes et mis en cause du SSMSI (voir site Interstats du SSMSI pour une description de ces bases) [portant sur la France].

Les victimes ou mis en cause sont comptées autant de fois qu'ils sont associés à des crimes ou délits anti-LGBT+ distincts, qu'il s'agisse d'infractions principales ou secondaires. Ainsi, en 2023, 24 % des victimes d'actes anti-LGBT+ enregistrés sont comptabilisées dans le cadre d'infractions secondaires. Cette part s'élève à 31 % pour les mis en cause.

Champ des infractions anti-LGBT+ dans les données sur la délinquance enregistrée

Les crimes ou délits commis en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre (anti-LGBT+), réelle ou supposée sont repérés dans les procédures de deux façons :

• soit par la qualification pénale de l'atteinte qui mentionne explicitement la circonstance aggravante de commission en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime ;

• soit par l'intermédiaire de variables supplémentaires décrivant le mobile de l'auteur, tel qu'il a été enregistré lors de la plainte : par exemple « homophobie » ou « orientation sexuelle ».

Les contraventions anti-LGBT+ sont repérées uniquement avec la qualification pénale.

L'enquête de victimation du SSMSI : Vécu et ressenti en matière de sécurité

L'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), dont la première édition a été conduite par le SSMSI en 2022, poursuit les mêmes objectifs que l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) réalisée pour la dernière fois en 2021, à savoir connaître les faits de délinquance dont les individus ont pu être victimes, qu'ils aient, ou pas, donné lieu à une déclaration dans les services de police ou de gendarmerie nationales. Elle permet également de recueillir, auprès de l'ensemble de la population (victimes et non victimes), leur opinion concernant leur cadre de vie et la sécurité, à analyser le sentiment d'insécurité ainsi que le niveau de satisfaction envers l'action de la justice et des forces de sécurité.

L'enquête VRS recense pour tous les enquêtés un certain nombre d'atteintes aux personnes dont des actes de violences, physiques ou sexuelles, de menaces, d'injures, de harcèlement moral, d'atteintes à la vie privée et de discriminations subis en raison de différents motifs discriminatoires. Les informations sur l'orientation sexuelle sont aussi connues dans le cadre de cette enquête permettant ainsi d'identifier les individus se déclarant comme hétérosexuels, homosexuels, bisexuels ou d'une autre orientation sexuelle. L'enquête permet également d'identifier les raisons supposées des actes subis, dont des facteurs comme l'orientation ou l'identité sexuelle supposée.

Une hausse de 13 % des infractions anti-LGBT+ enregistrées en 2023

Le nombre de crimes ou délits anti-LGBT+ enregistrés en 2023 a augmenté de 19 % par rapport à 2022 (figure 1). Cette hausse est plus élevée que celle observée en 2022 (+13 %) mais bien moins importante qu'en 2021 (+28 %). Dans le même temps, le nombre de contraventions pour des actes anti-LGBT+, repart à la hausse (+4 %) après la diminution inédite observée en 2022 (-9 %) [Carpentier, 2023]. Au total, l'ensemble des infractions anti-LGBT+ a progressé de 13 % en 2023, après une hausse de 3 % en 2022.

Depuis 2016, les contraventions pour des actes anti-LGBT+ ont fortement augmenté (+10 % en moyenne par an sur la période 2016-2023) malgré le contexte sanitaire lié au Covid-19 (+12 % entre 2020 et 2021 après +34 % entre 2019 et 2020). Au cours de la même période, le nombre de crimes ou délits anti-LGBT+ enregistrés par les services de police et de gendarmerie nationales connait également une hausse marquée (+17 % en moyenne par an).

Ces évolutions du nombre d'infractions enregistrées par les forces de sécurité sont cependant à interpréter avec prudence. Elles ne rendent en effet pas compte directement de l'évolution de la délinquance, reflétant également celle de la propension à porter plainte (qui dépend de la nature de l'infraction), du contexte dans lequel elle a été commise, de l'évolution des comportements dans la société, des conditions d'accueil réservées aux victimes qui portent plainte et des dispositifs de protection ou de sanction mis en place.

Plus de la moitié des actes anti-LGBT+ enregistrés sont des diffamations ou injures

En 2023, 34 % des crimes et délits à caractère anti-LGBT+ (figure 2) sont des diffamations ou injures, soit 970 infractions enregistrées par la police et la gendarmerie nationales. Depuis 2016, ce type d'actes a augmenté de 12 % en moyenne par an. Les menaces et les atteintes physiques non sexuelles représentent respectivement la même part

des crimes et délits (19 %). Les atteintes sexuelles et aux biens représentent chacune 8 % et 6 %. Enfin, le reste des crimes ou délits est composé d'actes de harcèlement (5 %), d'autres atteintes aux personnes et de discriminations.

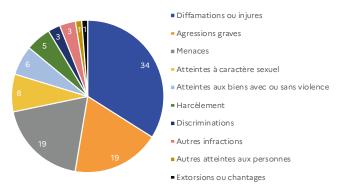
Les injures représentent la majorité des contraventions enregistrées par la police et la gendarmerie nationales en 2023, soit 94 % et près de 1 600 contraventions. Depuis 2016, elles ont fortement augmenté : 11 % en moyenne par année.

Une délinquance enregistrée commise majoritairement dans les très grandes agglomérations et à Paris

En 2023, les services de sécurité ont enregistré en moyenne 6,7 infractions pour 100 000 habitants sur l'ensemble du territoire français (figure 3). L'agglomération parisienne et les communes de plus de 200 000 habitants recensent plus de la moitié (54 %) des actes anti-LGBT+ enregistrés par les services de police et de gendarmerie alors que ces unités urbaines représentent 43 % de la population française. Le nombre d'infractions enregistrées s'établit ainsi à 7,9 pour 100 000 habitants dans l'agglomération parisienne et à 8,1 pour 100 000 habitants dans les villes de plus de 200 000 habitants. Ces taux sont nettement supérieurs à celui observé dans les communes rurales (3,6 pour 100 000 habitants). La répartition de ces taux dans les autres types d'unités

urbaines oscille entre 5,1 et 6,7, soit un niveau en dessous de la moyenne nationale excepté pour les communes de 100 000 à 199 999 habitants dont le taux est similaire au taux national. L'analyse de la répartition territoriale des crimes ou délits anti-LGBT+ doit néanmoins être effectuée avec précaution. En effet, les disparités observées peuvent dépendre des différences de comportement de dépôt de plainte pour ce type d'atteintes selon le type d'unité urbaine.

Figure 2 – Répartition des crimes ou délits anti-LGBT+ enregistrés par les services de sécurité en 2023 (en %)



Lecture : En 2023, les diffamations ou injures représentent 34 % des crimes ou délits anti-LGBT+ enregistrés.

Champ: France.

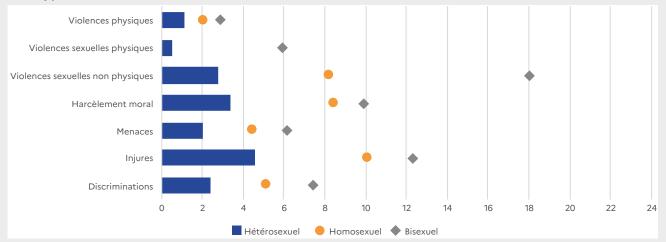
Source: SSMSI, base statistique des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie en 2023.

Encadré 2 – Les homosexuels et les bisexuels sont plus souvent victimes d'atteintes à la personne que les hétérosexuels

Les personnes appartenant à une minorité sexuelle (homosexuels, bisexuels ou autres) sont de 1,7 à 12 fois plus souvent victimes en 2021 d'atteintes aux personnes identifiées selon l'enquête de victimation *Vécu* et *Ressenti en matière de Sécurité* réalisée en 2022. Pour les violences sexuelles non-physiques (dont le harcèlement sexuel), 18 % des bisexuels déclarés et 8 % des homosexuels déclarés ont

indiqué avoir subi au moins une de ces violences en 2021, contre 3 % des hétérosexuels (*graphique encadré*). Pour les injures, les homosexuels et bisexuels sont respectivement 10 % et 12 % à se déclarer victimes au cours de l'année 2021. Pour les atteintes les plus graves (violences physiques et sexuelles physiques), ces minorités sont plus souvent victimes mais dans une moindre proportion.

Proportion de victimes d'atteintes physiques selon l'orientation sexuelle déclarée et le type de violence en 2021



Note : Données non affichées sont sous le seuil de diffusion.

Lecture: 8 % des personnes âgées de 18 à 74 ans se déclarant homosexuels sont victimes de harcèlement moral en 2021.

Champ: Personnes âgées de 18 à 74 ans vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine

Source : SSMSI, enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2022 (questionnaire socle) ; traitement SSMSI.

Figure 3 – Nombre d'infractions anti-LGBT+ enregistrées par les forces de sécurité en 2023 par taille d'unité urbaine pour 100 000 habitants



Lecture: En 2023, on comptabilise 5,8 infractions anti-LGBT+ enregistrées pour des unités urbaines de 5 000 à 9 999 habitants.

Champ: France.

Sources: SSMSI, base statistique des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie en 2023.; Insee, populations légales, recensement de la population 2021 (pour Mayotte recensement de la population 2017).

En 2023, une trentaine de départements se situent au-dessus de la moyenne nationale (6,5 pour 100 000 habitants) [voir données complémentaires]. Parmi ces départements, Paris arrive en tête avec un nombre d'infractions enregistrées largement supérieur à la moyenne nationale (380 infractions enregistrées, soit 17,8 pour 100 000 habitants). Toutefois, 19 % des victimes concernées vivent en Île-de-France (hors Paris) et 4 % dans d'autres départements du territoire national. Viennent ensuite la Haute-Saône et la Somme avec 10,2 infractions anti-LGBT+ pour 100 000 habitants. Les Hautes-Alpes et le Pas-de-Calais se situent également parmi les 5 départements où le taux d'infractions anti-LGBT est le plus élevé : respectivement 9,2 et 9 pour 100 000 habitants. Enfin, la Vendée enregistre le taux le plus bas (2,0 infractions pour 100 000 habitants). Les départements ou régions d'outre-mer (DROM) enregistrent également des taux inférieurs au national : 4,9 infractions anti-LGBT+ pour 100 000 habitants.

28 % des crimes ou délits anti-LGBT+ commis dans l'espace public et 9 % sont en lien avec le numérique

Les lieux de commission des crimes ou délits anti-LGBT+ enregistrés sont principalement dans l'espace public (28 %) [rues et voies publiques] et dans le cadre résidentiel (19 %) [voir données complémentaires]. Parmi les autres lieux de commission recensés, 8 % des crimes ou délits anti-LGBT+ sont commis dans un établissement scolaire. Le lieu de commission n'est cependant pas renseigné pour 15 % des infractions anti-LGBT+.

Le SSMSI a récemment mis en place un nouveau dispositif d'identification des infractions liées au numérique (Gallos, 2024). Ainsi, 9 % des infractions à caractère anti-LGBT+ ont un lien avec le numérique. Ce phénomène a déjà été documenté dans des rapports sur les violences anti-LGBT+ (Bolter F., 2023; Bolter F., Quinqueton D, 2023). Parmi ces infractions liées au numérique, 92 % sont des atteintes aux personnes, soit des infractions qui heurtent les individus impliquant les outils numériques notamment le harcèlement en ligne ou les atteintes sur mineurs. Pour le reste, 5 % sont des atteintes aux biens et 3 % relèvent du trouble à l'ordre public. Ces faits ont été pour une grande partie commis ou débutés sur les réseaux sociaux. Ces crimes ou délits liés aux personnes vont de l'injure à la séquestration, mais également du revenge porn soit du chantage avec images compromettantes.

Les jeunes hommes plus souvent victimes enregistrées de crimes ou délits anti-LGBT+

Les hommes représentent 72 % des victimes enregistrées de crimes ou délits à caractère anti-LGBT+. Cette proportion est plutôt stable depuis 2016. De plus, près de la moitié des victimes de crimes ou délits anti-LGBT+ enregistrés ont moins de 30 ans (49 %) alors que les moins de 30 ans ne représentent que 35 % de la population et 31 % de l'ensemble des victimes de crimes ou délits enregistrés (figure 5). Parmi les plus jeunes (moins de 15 ans, soit 7 % des victimes) on comptabilise près de 200 victimes en 2023, soit une part stable par rapport à l'an dernier.

Mais toutes les tranches d'âges sont concernées par les actes à caractère anti-LGBT+ enregistrés, notamment 21 % des victimes ont entre 30 et 39 ans.

31 % des mis en cause pour crimes ou délits anti-LGBT+ ont moins de 20 ans

1 420 personnes ont été mises en cause en 2023 pour des crimes ou délits anti-LGBT+, soit 9 % de plus qu'en 2022 et 19 % de plus qu'en 2021.

Les mis en cause pour des crimes ou délits anti-LGBT+ sont aussi relativement jeunes : 12 % des mis en cause ont moins de 15 ans et 19 % ont entre 15 et 19 ans alors que ces deux tranches d'âge de la population représentent seulement 4 % et 18 % des mis en cause pour toutes les autres infractions. Près de la moitié des auteurs présumés de crimes et délits anti-LGBT+ ont entre 20 et 49 ans (49 %), part en hausse (35 % en 2022) mais qui demeure inférieure à leur part parmi l'ensemble des auteurs présumés de crimes ou délits (68 %). Enfin, la part des mis en cause âgés de 50 ans ou plus est supérieure (20 %) à celle des auteurs présumés pour les autres infractions (11 %).

Les mis en cause pour crimes ou délits anti-LGBT+ sont principalement des hommes (82 %), le plus souvent pour des violences physiques non sexuelles (22 % des mis en cause de sexe masculin). Les femmes mises en cause, le sont pour la moitié pour des faits de diffamations (51 %) alors que ce type d'infractions représente 36 % des faits commis par des mis en cause de sexe masculin. Enfin, 13 % des faits commis par des femmes et 16 % des faits commis par des hommes sont des menaces.

Figure 4 - Nombre de victimes anti-LGBT+ enregistrées par les forces de sécurité

	2023	2022	2020	Évolution 2022-2023	Évolution 2021-2022
Crimes ou délits anti-LGBT+	2 890	2 540	2 210	+ 14 %	+ 15 %
Contraventions anti-LGBT+ (périmètre de la police nationale)	1 070	950	1 000	+ 13 %	- 5 %
Contraventions anti-LGBT+ (périmètre de la gendarmerie nationale)	nd	nd	nd	nd	nd

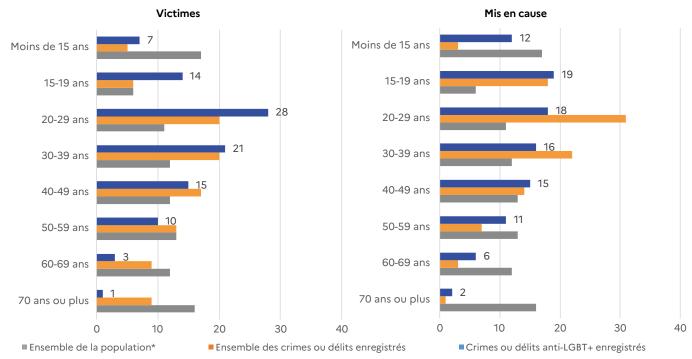
Note: Le nombre de victimes a été arrondi à la dizaine ; nd : Les informations sur les caractéristiques des victimes (comme celles des mis en cause) ne sont pas centralisées pour les contraventions sur le périmètre de la gendarmerie nationale. Les bases statistiques victimes utilisées ici (et des mis en cause) portent sur les crimes ou délits uniquement.

Lecture: Entre 2021 et 2023 les victimes de crimes ou délits anti-LGBT+ enregistrées ont augmenté de 31 %. 2 890 personnes sont victimes de crimes ou délits anti-LGBT+ en 2023.

Champ: France.

Source: SSMSI, bases statistiques des victimes enregistrées par la police et la gendarmerie entre 2021 et 2023.

Figure 5 – Répartition des victimes et mis en cause enregistrés de crimes ou délits anti-LGBT+ par classe d'âge en 2023 (en %)



Note: * Au 1er janvier 2024.

Lecture: En 2023, 28 % des victimes de crimes ou délits anti-LGBT+ enregistrés ont entre 20 et 29 ans. 18 % des mis en cause pour crimes ou délits anti-LGBT+ relèvent de la même tranche d'âge.

Champ: France, victimes et mis en cause de crimes ou de délits, personnes physiques.

Sources: SSMSI, bases statistiques des victimes et des mis en cause de crimes ou délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2023.

Sur le périmètre de la police nationale, les mis en cause pour des contraventions anti-LGBT+ sont plus âgés que ceux pour crimes ou délits de même nature

Sur le périmètre de la police nationale, le profil des victimes d'infractions anti-LGBT+ pour lesquelles des contraventions ont été dressées est assez proche de celui des victimes de crimes ou délits enregistrés. En 2023, une large majorité d'entre elles sont des hommes

(75 % des victimes). Elles sont cependant plus âgées : 60 % ont plus de 30 ans (voir données complémentaires).

Toujours sur le même périmètre, plus de 70 % des mis en cause pour des infractions anti-LGBT+ pour lesquelles des contraventions ont été dressées sont des hommes. Ces mis en cause sont plus âgés que ceux mis en cause pour des crimes et délits : plus de la moitié (58 %) ont entre 30 et 59 ans, soit une part plus élevée que celle observée en 2022 (53 %). ■

Pour en savoir plus

- Bolter F., Crimes de haine et autres incidents motivés par la haine en raison de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou des caractéristiques sexuelles en France, Rapport national pour le Conseil de l'Europe, janvier 2023.
- Bolter F., Quinqueton D., « La haine anti-LGBTI+ en France. Instantanés issus de l'application FLAG! en 2022 », Étude, Fondation Jean Jaurès éditions, mai 2024.
- Carpentier J., « Les atteintes « anti-LGBT+ » enregistrées par les forces de sécurité augmentent légèrement en 2022 », Interstats Info rapide n° 25, mai 2023.
- Circulaire du 16 mai 2023 relative aux orientations dans la lutte contre les LGBTphobies au ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.
- Gallos Z., « Les infractions liées au numérique enregistrées par la police et la gendarmerie de 2016 à 2023 : Panorama d'une criminalité hétérogène » 3 », Interstats Analyse n°67, avril 2024.
- **SSMSI**, Rapport d'enquête « Vécu et ressenti en matière de sécurité 2022, victimation délinquance et sentiment d'insécurité », 2023.



Les données des tableaux, cartes et graphiques associés à cette étude, ainsi que des données complémentaires sont disponibles sur Interstats, le site internet du SSMSI : www.interieur.gouv.fr/interstats





SSMSI : place Beauvau 75008 Paris

Directrice de la publication : Christine Gonzalez-Demichel

Rédacteur en chef : Mickaël Portela

Auteure : Dounia Tir

Conception graphique: Drapeau Blanc

ISSN 2495-5051

Visitez notre site internet
www.interieur.gouv.fr/Interstats
Suivez-nous
sur X : @Interieur_stats
sur LinkedIn : SSMSI
Contact presse

ssmsi-communication@interieur.gouv.fr